

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC93

présenté par
Mme Charrière, rapporteure

ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Au début, sont ajoutées deux phrases ainsi rédigées : « La région organise des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires. Lorsque ces actions ont lieu dans un établissement scolaire, elles sont organisées en coordination avec les psychologues de l'Éducation nationale et les enseignants volontaires et formés à cet effet. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que la région organise des actions d'information sur les métiers et les formations, non seulement en direction des élèves, mais aussi de leurs familles.

Il prévoit également que lorsque ces actions sont réalisées dans des établissements scolaires, elles se déroulent en coordination avec les psychologues de l'Éducation nationale et les enseignants volontaires et formés à cet effet. Il s'agit de garantir un accompagnement individualisé des élèves afin de compléter l'information reçue sur les métiers et les formations. À cet égard, il pourrait être utile de renforcer la formation des enseignants en matière d'orientation au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation et des dispositifs de formation continue.